

MANUEL DU PROPRIÉTAIRE

En vigueur le 1^{er} septembre 2015

Garantie de qualité
Garantie limitée de kilométrage
Conseils de sécurité
Carte d'enregistrement

Merci d'avoir choisi les pneus Uniroyal^{ms}. Grâce à un bon entretien et à un contrôle régulier de vos nouveaux pneus Uniroyal^{ms}, vous apprécierez leur conduite sécuritaire pendant longtemps.

Assurez-vous de visiter www.fr.uniroyal.ca pour découvrir comment et pourquoi enregistrer vos nouveaux pneus Uniroyal^{ms}. Consultez également la section sur l'entretien des pneus et les conseils sur la conduite pour vraiment profiter de vos nouveaux pneus.

Garantie limitée de kilométrage :

Certains pneus tourisme et camionnette de Uniroyal™ sont couverts par une garantie limitée contre l'usure de la bande de roulement (ci-après appelée garantie de kilométrage). Pour la garantie de kilométrage associée à chacune des gammes de pneus, voyez votre détaillant Uniroyal™ ou visitez-nous au www.fr.uniroyal.ca/care.

Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Les garanties de kilométrage varient selon les gammes de pneus et certaines exclusions peuvent s'appliquer. La garantie limitée contre l'usure de la bande de roulement est assujettie à toutes les conditions et restrictions, y compris les recommandations d'entretien et les avertissements de sécurité contenus dans le présent manuel du propriétaire à la section « Garantie limitée des pneus tourisme et camionnette de Uniroyal™ ».

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE DE UNIROYAL™

AU SUJET DE CETTE GARANTIE LIMITÉE

En tant qu'acheteur initial d'un pneu tourisme ou camionnette Uniroyal™, vous êtes couvert par la garantie expliquée (sujette à l'observation des recommandations d'entretien et des avis de sécurité) dans le présent manuel. Afin de vous assurer de bien comprendre les conditions de la présente garantie, veuillez lire attentivement ce livret. Il est essentiel que vous preniez aussi connaissance des recommandations d'entretien et de sécurité contenues dans ce manuel.

Définition

La période de garantie est de six ans à partir de la date d'achat ou la vie utile de la bande de roulement, qui se termine lorsque la profondeur de sculpture est au niveau des témoins d'usure et n'est plus que de 2/32^e po (1,6 mm), selon la première de ces deux éventualités. La date d'achat est celle inscrite sur la facture du pneu ou sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, la date de fabrication du pneu, inscrite sur le flanc, servira de référence pour la garantie. Nous entendons par « usure irrégulière » une différence de la sculpture restante de 2/32^e po ou plus sur un même pneu.

ÉLÉMENTS COUVERTS ET DURÉE DE LA COUVERTURE

Main-d'œuvre et matières premières

Tout pneu Uniroyal™ tourisme et camionnette, utilisé dans des conditions routières normales et monté sur le véhicule d'origine, et sujet aux recommandations d'entretien et avertissements de sécurité contenus dans ce manuel, est couvert contre tout défaut de fabrication, de main-d'œuvre et de matières premières, pour la durée de vie utile de la bande de roulement d'origine ou pendant les six ans qui suivent la date d'achat, selon la première de ces éventualités. Toutes les garanties viennent à échéance passé l'un ou l'autre de ces délais. Le remplacement se fera conformément aux conditions décrites au chapitre « Calcul du coût du pneu de remplacement », à la page 4.

Garantie contre l'usure de la bande de roulement et garantie de kilométrage sur les pneus tourisme et camionnette Uniroyal[™]

Certains pneus tourisme et camionnette Uniroyal[™] sont couverts par une garantie limitée du fabricant contre l'usure de la bande de roulement. Pour la garantie de kilométrage couvrant une gamme particulière de pneus, veuillez communiquer avec votre détaillant Uniroyal[™] ou visitez-nous au www.fr.uniroyal.ca/care.

Rappel important :

Aucun fabricant de pneus ne peut vous garantir inconditionnellement un nombre défini de kilomètres pour un pneu donné. Les habitudes de conduite, les conditions de conduite et routières ainsi que l'entretien du véhicule influencent tous la durée de la bande de roulement d'un pneu. Si des pneus n'atteignent pas le kilométrage garanti et que le propriétaire des pneus s'est conformé aux conditions de la garantie, Uniroyal[™] remplacera les pneus tel que décrit au chapitre « Calcul du coût du pneu de remplacement ».

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Tout pneu rendu inutilisable à la suite :

- d'une avarie routière (coupure, lacération, meurtrissure, choc, pincement ou perforation) ;
- d'un montage incorrect, d'un équilibrage incorrect de l'ensemble monté pneu/roue, d'une jante défectueuse ou de toute autre utilisation abusive ;
- d'une avarie causée par le démontage, d'une course, d'un sous-gonflage ou d'un surgonflage, d'un mauvais entretien ou de toute autre utilisation abusive ;
- d'une usure rapide ou irrégulière causée par un défaut mécanique du véhicule (une différence de la sculpture restante de 2/32^e po ou plus sur un même pneu). Par exemple : un défaut de parallélisme ;
- d'un accident, d'un feu, de la corrosion chimique, du vandalisme ou des modifications apportées au pneu ;
- des utilisations commerciales ou applications spéciales sous la garantie de kilométrage ;
- d'un méplat causé par un entreposage incorrect ou d'un coup de frein ;
- de l'ajout d'un matériau liquide, solide ou gazeux autre que l'air, l'azote ou le dioxyde de carbone (par exemple, une solution à base d'eau pour sceller l'intérieur du pneu ou pour l'équilibrer) ;
- de craquelures esthétiques causées par l'ozone ou les conditions climatiques ;
- de l'utilisation de pneus Uniroyal[™] sans tenir compte des informations de sécurité et/ou d'entretien contenues dans votre manuel du propriétaire.

CALCUL DU COÛT DE REMPLACEMENT DU PNEU

Main-d'œuvre et matières premières

Le pneu rendu inutilisable à la suite d'une condition prévue par cette garantie sera remplacé gratuitement (comprenant le montage et l'équilibrage) par un pneu Uniroyal™ neuf semblable si l'usure de la semelle d'origine du pneu est de 1,6 mm (2/32^e de pouce) ou moins (ou de 25 % d'usure ou moins selon ce qui est le plus avantageux pour l'utilisateur) et si le pneu est présenté dans les 12 mois qui suivent sa date d'achat. **Cependant, tous les autres frais connexes et les taxes correspondantes seront à la charge de l'utilisateur.** Si l'usure de la semelle d'origine du pneu est de 1,6 mm (2/32^e de pouce) ou plus (ou de 25 % d'usure ou plus, selon ce qui est le plus avantageux pour l'utilisateur) ou si le pneu est présenté après les 12 premiers mois qui suivent sa date d'achat, l'utilisateur devra payer pour un pneu neuf Uniroyal™ tourisme ou camionnette semblable, au prorata de l'usure du pneu présenté. Le détaillant déterminera le montant à payer par l'utilisateur en multipliant un montant qui représente raisonnablement le prix de vente courant par le pourcentage d'usure du pneu. **Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes correspondantes, seront à la charge de l'utilisateur.**

Usure de la bande de roulement

Un pneu admissible au remplacement au prorata et usé uniformément sur toute la bande de roulement jusqu'aux indicateurs d'usure (avec 1,6 mm — 2/32^e de pouce de bande restante) dans les six ans suivant la date d'achat et avant d'avoir parcouru les kilomètres couverts par votre garantie (selon le kilométrage indiqué au compteur du véhicule) sera remplacé par un nouveau pneu Uniroyal™ semblable. Vous serez alors facturé au prorata du kilométrage effectué. Le détaillant déterminera le montant à payer en multipliant un montant qui représente raisonnablement le prix de vente courant du pneu par le pourcentage de kilomètres parcourus en vertu de la garantie. **Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes correspondantes, seront à la charge de l'utilisateur.**

Les pneus qui se seront usés uniformément avant d'atteindre le kilométrage garanti seront remplacés selon une formule de prorata seulement si :

- 1) vous être l'acheteur original des pneus, vous êtes le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et si les pneus n'ont servi que sur ce véhicule ;
- 2) les pneus ont été permutés et inspectés chaque 12000 km par un détaillant Uniroyal™ participant, et si le dossier de montage et de permutation ci-joint a été entièrement rempli et signé ;
- 3) le formulaire du dossier d'entretien rempli, le formulaire de renseignements sur le propriétaire original et l'installation des pneus, et la facture originale sont présentés à un détaillant Uniroyal™ participant au moment de la réclamation ;
- 4) les pneus ne sont pas devenus inutilisables en vertu d'une des conditions énumérées sous CE QUI N'EST PAS COUVERT.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION ?

Si vous devez faire une réclamation sous l'une des garanties offertes, vous devez présenter le pneu ou les pneus et la facture originale à un détaillant Uniroyal[™] autorisé. Le véhicule sur lequel le pneu en question était monté doit être disponible pour inspection. Pour une réclamation relative à l'usure de la bande de roulement, vous devez aussi présenter votre facture originale et le formulaire du dossier d'entretien documenté. Des pièces d'identification personnelle (c.-à-d. permis de conduire ou autre) et le document d'immatriculation du véhicule pourraient être requis. Vous devez payer les frais de service ainsi que les taxes applicables et autres frais connexes pour l'entretien normal du véhicule et des pneus. De plus, lisez les Conditions et restrictions ci-après concernant toutes les garanties limitées énumérées dans le présent livret.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

Ces garanties limitées n'offrent pas d'indemnisation pour la perte de temps, la perte d'usage du véhicule, les inconvénients ou les dommages indirects. Certaines provinces pourraient ne pas permettre l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects; en conséquence, la restriction ou l'exclusion précitée pourrait ne pas s'appliquer à vous. Le pneu présenté pour ajustement commercial demeure la propriété de l'utilisateur, et Uniroyal[™] n'assumera aucune responsabilité pour la perte ou les dommages causés au pneu alors qu'il était sous la garde ou le contrôle d'un détaillant Uniroyal[™] autorisé à qui il avait été confié pour évaluation. Les pneus acceptés pour une réclamation deviennent la propriété de Uniroyal[™].

Dans le cas d'une réclamation contestée, l'utilisateur doit fournir le pneu pour une inspection supplémentaire.

Aucun représentant, employé ou détaillant Uniroyal[™] n'est habilité à faire des promesses ou à prendre des engagements autres que ceux exprimés dans ces garanties. La garantie de qualité et de main-d'œuvre est valable seulement au Canada et aux États-Unis.

DROITS DES CONSOMMATEURS

Ces garanties vous accordent des droits spécifiques. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ ET L'ENTRETIEN

Pour les renseignements essentiels de sécurité et d'entretien, lisez le présent manuel du propriétaire, les renseignements sur le flanc de vos pneus, le manuel du propriétaire du véhicule et l'étiquette de renseignements sur les pneus apposée sur votre véhicule.

Vous pouvez avoir entièrement confiance en vos nouveaux pneus Uniroyal[™]. Toutefois, il est important d'enregistrer vos pneus au cas où nous aurions besoin de communiquer avec vous. Pour les enregistrer en ligne, visitez le www.fr.uniroyal.ca.

Besoin d'aide pour trouver un détaillant Uniroyal[™] participant? Veuillez composer le 1 888 871-7777 ou visiter le www.fr.uniroyal.ca.

CONSEILS DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN

L'IMPORTANCE DES PNEUS

Le pneu est le seul contact du véhicule avec le sol. Il est donc indispensable de prendre certaines mesures pour qu'il offre une sécurité et une durée de vie maximales. Les pneus ont une importance capitale et les coûts associés à leur entretien régulier sont pleinement justifiés.

Nous vous proposons donc de lire attentivement et de comprendre l'information qui suit :

DÉFAILLANCE DU PNEU — AVERTISSEMENT

Tout pneu peut être rendu inutilisable à cause d'une réparation incorrecte, d'un impact, d'un gonflage incorrect, d'une surcharge ou de toute autre raison résultant de son utilisation ou d'une utilisation incorrecte. Les défaillances de pneu telles que la perte d'air rapide ou le détachement de la bande de roulement et des ceintures peuvent augmenter les risques de blessures ou entraîner la mort et/ou des dommages à la propriété. Afin de réduire les risques d'une défaillance de pneu, Uniroyal™ vous recommande de lire au complet et de suivre les recommandations de ce manuel du propriétaire, le manuel du propriétaire du véhicule, les informations de la vignette d'information des pneus apposée sur votre véhicule (située sur le montant de porte du véhicule, à l'intérieur du couvercle d'essence ou de la porte du coffre à gants) et les informations sur le flanc du pneu quant aux avertissements, au bon usage et au bon entretien des pneus.

MAÎTRISE

Maîtriser un véhicule lorsque survient la défaillance d'un pneu

S'il y a défaillance d'un pneu, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration et/ou le véhicule pourrait tirer du même côté que le pneu ayant subi une défaillance. Si possible, appuyez sur l'accélérateur le temps nécessaire pour ramener le véhicule en ligne droite et reprendre le contrôle du véhicule. **Il est important de NE PAS FREINER OU DE NE PAS TOURNER LE VOLANT DE FAÇON ABRUPTÉ.** Retirez lentement le pied de l'accélérateur et tenez fermement le volant pendant que vous vous maintenez sur votre voie. Quand le véhicule ralentit et est maîtrisé, freinez doucement, rangez-vous prudemment sur l'accotement et immobilisez le véhicule. Inspectez les pneus. Si un pneu est à plat ou semble mou, présente un détachement ou autre dommage, enlevez la roue et montez la roue de secours correctement gonflée. Des bosses ou des renflements peuvent indiquer qu'il y a détachement interne de la carcasse exigeant une inspection par un technicien qualifié.

IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU QUI N'EST PAS GONFLÉ À LA PRESSION RECOMMANDÉE

Rouler avec un pneu sous-gonflé crée un échauffement excessif qui peut causer la destruction soudaine du pneu. Vous trouverez les pressions de gonflage recommandées en vous reportant à l'étiquette apposée dans votre véhicule. Son emplacement vous est indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule. Au moment de remplacer les pneus, la pression recommandée vous sera donnée par votre détaillant. Sinon, consultez la vignette d'information des pneus de votre véhicule. Ces pressions sont considérées comme minimales. Toutefois, veillez à ce que la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu ne soit jamais dépassée.

VÉRIFIEZ LA PRESSION À FROID DE TOUS VOS PNEUS, AVANT ROULAGE, Y COMPRIS CELLE DE LA ROUE DE SECOURS, AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Une pression de gonflage inadéquate peut affecter la tenue de route du véhicule, provoquer une usure rapide et irrégulière du pneu, causer la destruction soudaine du pneu, la perte de contrôle du véhicule et de graves blessures corporelles. Vérifiez donc la pression de vos pneus au moins une fois par mois et systématiquement avant d'entreprendre un long voyage. Ces recommandations concernent tous les pneus, même ceux qui sont auto-obturants ou autosupportants, car comme tout autre pneu, ils peuvent se dégonfler s'ils sont mal entretenus. Vérifiez toujours la pression de vos pneus à froid, c'est-à-dire avant de rouler, car au roulage, même sur une courte distance, les pneus s'échauffent et la pression d'air augmente.

SOUS-GONFLAGE

Il est impossible de déterminer si un pneu est correctement gonflé simplement en le regardant. Il est presque impossible de « sentir » ou d'« entendre » quand un pneu roule sous-gonflé ou presque à plat. Les pneus doivent être inspectés mensuellement avec un manomètre.

VÉRIFICATION DE LA PRESSION QUAND LES PNEUS SONT CHAUDS

Après avoir parcouru plus de 2 km ou roulé plus de 3 minutes, les pneus s'échauffent et leur pression augmente d'environ 4 psi (30 kPa). Si vous êtes amené à vérifier les pressions dans ces conditions, considérez que, pour être correctes, elles doivent être supérieures de 4 psi (30 kPa) à celles recommandées à froid.

À titre d'exemple seulement:

Pression du pneu chaud :	32 psi	(220 kPa)
Pression recommandée à froid :	30 psi	(205 kPa)
Pression correspondante à chaud :	30 + 4 = 34 psi	(205 + 30 = 235 kPa)
On doit donc ajouter :	2 psi	(15 kPa)

Vérifiez de nouveau la pression à froid dans les 24 heures suivantes. Ne dégonflez jamais un pneu chaud, car il pourrait devenir sous-gonflé. Utilisez un manomètre précis pour mesurer les pressions. Ne jamais laisser un enfant gonfler ni dégonfler des pneus.

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS (TPMS)

Votre véhicule pourrait être équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) qui est conçu pour surveiller la pression des pneus montés sur votre véhicule et envoyer un signal au conducteur si la pression d'un pneu est moindre qu'un niveau de pression prédéterminé. Un TPMS ne doit pas remplacer la vérification manuelle et mensuelle de la pression des quatre pneus et du pneu de secours. Nous vous recommandons de surveiller et de vérifier manuellement la pression des pneus avec un manomètre. Vos pneus doivent être gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule. Ce renseignement se trouve dans le manuel du propriétaire du véhicule et est souvent affiché sur une plaquette apposée au montant de la portière, à l'intérieur de la trappe à essence ou du coffre à gants. Si les pneus sont surdimensionnés et requièrent une pression de gonflage plus élevée, votre système de surveillance de la pression des pneus devra être recalibré à la nouvelle pression de gonflage. Veuillez vous référer à votre détaillant/installateur de pneus pour la pression de gonflage correcte de pneus surdimensionnés. Nous vous recommandons de vérifier la pression de vos pneus au moins une fois par mois et systématiquement avant d'entreprendre un long voyage. Que vous ayez un pneu de secours régulier ou mini, assurez-vous qu'il est également bien gonflé. Si le TPMS n'effectue pas une surveillance adéquate ou s'il envoie des signaux erronés, nous vous recommandons de consulter votre manuel du propriétaire du véhicule et d'effectuer un suivi auprès du fabricant de votre véhicule.

PATINAGE DES PNEUS

Ne faites jamais patiner vos roues à plus de 55 km/h au compteur. Une force centrifuge extrême peut faire « exploser » un pneu libre qui patine à une vitesse excessive. L'énergie libérée par une telle explosion est suffisante pour causer de graves blessures corporelles et même la mort. Ne jamais laisser personne se placer près d'un pneu qui patine ou directement derrière celui-ci. Si votre véhicule est enlisé dans la boue, le sable, la neige ou immobilisé sur la glace, ne faites jamais patiner vos roues de façon excessive. L'accélération excessive du moteur avec des véhicules à transmission automatique peut faire patiner une roue motrice bien au-delà de la vitesse maximale d'utilisation du pneu. La même situation peut se produire lors de l'équilibrage d'un ensemble pneu/roue motrice si le moteur du véhicule sert à faire tourner l'ensemble pneu/roue.

LA CONDUITE À HAUTE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE

Il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés. Cependant, à grande vitesse, même avec des pneus correctement gonflés, il est plus difficile d'éviter un risque routier, et les pneus sont plus vulnérables aux chocs qu'à vitesse plus basse. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction nécessaire pour éviter les accidents et pour s'arrêter en toute sécurité.

Si vous constatez un dommage à un pneu ou à une roue, montez la roue de secours immédiatement et rendez-vous chez un détaillant Uniroyal™ autorisé.

Dépasser la vitesse maximale décrite à la page suivante pour chaque type de pneu Uniroyal™ fera surchauffer les pneus. Ceci peut endommager le pneu et causer sa destruction soudaine et une perte d'air rapide. Dans ce cas, une perte de contrôle du véhicule peut causer un accident.

Dans tous les cas, il vaut mieux s'en tenir à des vitesses raisonnables dictées par les conditions routières et les limites prescrites par la loi.

SYSTÈME D'INDICES DE VITESSE

L'indice de vitesse d'un pneu indique la catégorie de vitesses (ou plage de vitesses) à laquelle un pneu peut supporter une charge dans des conditions de service déterminées. Le système d'indices de vitesse utilisé de nos jours a été élaboré en Europe en réponse au besoin de catégoriser les pneus selon des vitesses normalisées. Une lettre de A à Z symbolise l'indice de vitesse approuvé pour un pneu donné, selon une échelle de 5 km/h à plus de 300 km/h. Ce système d'indices (voir le tableau sur cette page) établit la vitesse maximale pour laquelle un pneu est approuvé.

Quand ce système a été créé, l'indice V illimité (plus de 210 km/h) était le plus haut indice de vitesse qu'un pneu pouvait obtenir. Quand les manufacturiers ont fabriqué davantage de pneus qui se classaient dans cette catégorie, il est devenu nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mieux réglementer la performance à des vitesses normalisées. L'indice V limité (240 km/h) a alors été créé, et l'indice Z ou

(Y) a été ajouté comme indice de vitesse le plus élevé qu'un pneu pouvait atteindre. Les symboles de vitesse W et Y limité ont ensuite été déterminés comme catégories de vitesses supérieures.

Consultez toujours le fabricant du pneu pour connaître la vitesse maximale des pneus Z illimité ou (Y). L'indice de vitesse fait partie de la dimension du pneu ou de la description de service. Le dépassement de la limite de vitesse légale n'est ni recommandé ni approuvé.

Lors de la dernière tentative de normaliser les désignations des pneus, tous les indices, sauf l'indice Z illimité, ont incorporé l'indice de vitesse et l'indice de charge dans la description de service du pneu. Par exemple :

Indice de vitesse	Vitesse maximale (km/h)	Vitesse maximale (m/h)
L	120	75
M	130	81
N	140	87
P	150	94
Q	160	100
R	170	106
S	180	112
T	190	118
U	200	124
H	210	130
V	240	149
W	ZR	270
Y		300
(Y)		Plus de 300

205/60R15 91V

205	=	Largeur de section en millimètres
60	=	Rapport d'aspect
R	=	Radial
15	=	Diamètre de la jante en pouces
91V	=	Code de service (indices de charge et de vitesse)

Pneus à indice de vitesse «Z»

Lorsque la mention «Z» apparaît dans la description de la dimension du pneu avec le code de service, la vitesse maximale est celle indiquée par le code de service. Exemples :

Decription du pneu	Vitesse maximale
P275/40ZR17	Au-dessus de 240 km/h*
P275/40R17 93Y	300 km/h
P275/40ZR17 93Y	300 km/h
P275/40ZR17 (93Y)	Au-dessus de 300 km/h*

*Consultez le fabricant du pneu

Un «Z» peut apparaître dans la désignation de dimension des pneus capables d'atteindre une vitesse maximale supérieure à 240 km/h.

Un «Z» doit apparaître dans la désignation de dimension des pneus pouvant atteindre une vitesse maximale supérieure à 300 km/h, et la description de service doit inclure un «Y» entre parenthèses. Exemple : 275/40ZR18 (99Y). Consultez le fabricant du pneu pour connaître la vitesse maximale quand il n'y a pas de description de service.

Consultez votre détaillant Uniroyal[™] pour connaître la vitesse maximale du pneu. Bien qu'un pneu puisse avoir une cote de vitesse élevée, nous n'appuyons pas l'utilisation illégale ou dangereuse d'un véhicule. Les indices de vitesse sont basés sur des essais en laboratoire qui reproduisent la performance routière, mais ces indices ne s'appliquent plus si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, trop vieux, endommagés, altérés, mal réparés ou rechapés. De plus, l'indice de vitesse d'un pneu ne signifie pas que les véhicules peuvent rouler en toute sécurité à la vitesse maximale indiquée par son indice, particulièrement quand les conditions routières ou météorologiques sont mauvaises, ou si le véhicule a des caractéristiques inhabituelles. Les pneus tourisme de Uniroyal[™] qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ont un indice de vitesse maximale de 170 km/h. Les pneus camionnette qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ont un indice de vitesse maximale de 140 km/h. Les pneus d'hiver Uniroyal[™] qui n'affichent pas de symbole de vitesse sur leur flanc ou les pneus avec un symbole Q ont un indice de vitesse maximale de 160 km/h. Les pneus d'hiver ayant un symbole de vitesse ont un indice de vitesse correspondant à ce symbole. Les indices de vitesse et autres indices des pneus rechapés sont assignés par le rechapreur et remplacent les indices originaux du fabricant. **IMPORTANT: Il est recommandé que l'indice de vitesse du pneu de remplacement soit égal ou supérieur à l'indice de vitesse du pneu de première monte. Si un pneu d'indice de vitesse inférieur est sélectionné, la vitesse maximale du véhicule sera limitée à l'indice de vitesse inférieur du pneu sélectionné. Le client doit être avisé de la nouvelle restriction de vitesse et aussi que cela pourrait avoir un impact négatif sur la tenue de route du véhicule. N'OUBLIEZ PAS...** Il peut être dangereux de conduire à grande vitesse et cela peut endommager vos pneus. **AUSSI...** Lorsque vous roulez à grande vitesse, il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés.

INSPECTEZ VOS PNEUS. NE CONDUISEZ PAS AVEC UNE ROUE OU UN PNEU ENDOMMAGÉ

RISQUES ROUTIERS

Les risques routiers, tels que nids-de-poule, verre, métal, pierres, débris de bois et autres peuvent endommager un pneu et doivent être évités. Tout contact inévitable avec un de ces risques doit être immédiatement suivi d'une inspection rigoureuse du pneu. Quand vous constatez un dommage à une roue ou à un pneu, montez immédiatement la roue de secours et consultez un détaillant Uniroyal™ autorisé au plus tôt.

DOMMAGES LIÉS À UN IMPACT

Un pneu ayant subi un impact (bordure de trottoir, nid-de-poule, débris) peut être endommagé sans que cela ne soit visible de l'extérieur. Un pneu endommagé par un impact pourrait subir une défaillance soudaine une journée, une semaine ou même des mois plus tard. Vous pourriez ne pas vous souvenir que vos pneus ont frappé un objet les ayant endommagés. Une perte d'air, une usure irrégulière ou localisée ou des vibrations peuvent être des signes de dommages internes au pneu.

Si vous croyez que votre jante ou votre pneu a été endommagé à la suite d'un impact avec une bordure de trottoir, un nid-de-poule, des débris ou tout autre risque routier, ou si vous sentez ou entendez une vibration inhabituelle, remplacez tout de suite votre pneu avec votre roue de secours correctement gonflée et rendez-vous immédiatement chez un technicien de pneus qualifié.

INSPECTION

Quand vous examinez vos pneus, y compris le pneu de secours, vérifiez les pressions de gonflage. Si vous constatez que l'un de vos pneus a perdu plus de 2 psi (15 kPa), cherchez la cause (perforation du pneu, fuite à la valve, dommage à la roue) de la fuite d'air.

Ne négligez pas les hernies, les craquelures, les coupures, les perforations, l'usure anormale, surtout lorsqu'elle apparaît à l'épaule, car elle peut être causée par le dérèglement du parallélisme ou le roulage en sous-gonflage. Si vous décelez une anomalie de ce genre, faites immédiatement examiner le pneu par un détaillant Uniroyal™ autorisé. Lors du roulement, un pneu endommagé pourrait subir une destruction soudaine.

La conduite à vive allure, la négociation des virages de façon sportive, les départs rapides, les arrêts soudains, l'utilisation fréquente de routes en mauvais état ou l'utilisation hors route sont autant de facteurs qui accélèrent l'usure des pneus. Les routes présentant des trous, des pierres ou autres irrégularités peuvent non seulement endommager les pneus, mais aussi causer le dérèglement du parallélisme des roues. Lorsque vous empruntez des routes accidentées, roulez lentement et avec précaution; avant de reprendre une vitesse normale ou une vitesse de grande route, examinez vos pneus pour voir s'ils n'ont pas subi de dommages tels que des coupures, des bosses, des perforations, une usure irrégulière, etc.

TÉMOINS D'USURE

Les pneus Uniroyal[™] ont des indicateurs d'usure placés dans les rainures de la bande de roulement. Ils apparaissent quand la profondeur de sculpture restante n'est plus que de 1,6 mm (2/32^e de pouce). À ce stade, les pneus doivent être remplacés. Il est dangereux de rouler avec des pneus usés au-delà de cette limite.

ÉVITEZ LES SURCHARGES. CONDUIRE SUR DES PNEUS SURCHARGÉS EST DANGEREUX

La charge maximale que peuvent porter vos pneus est inscrite sur leur flanc. Ne la dépassez pas. Respectez également la capacité de charge indiquée par le fabricant du véhicule afin d'être certain de ne pas surcharger vos pneus. Tout pneu qui doit supporter une charge supérieure à celle définie pour un type d'utilisation subit une surcharge. Cette surcharge crée un échauffement excessif qui risque de causer la destruction soudaine du pneu. Ne dépassez pas le poids total en charge indiqué pour chaque essieu de votre véhicule.

REMRQUES ET CARAVANES

Si vous avez l'intention de tracter une remorque ou une caravane, demandez conseil à un détaillant Uniroyal[™] autorisé; il vous indiquera la dimension des pneus à utiliser et les pressions recommandées. La dimension des pneus et la pression de ceux-ci dépendront du type et de la taille du véhicule à tracter ainsi que du système d'attache; mais, en aucun cas, ni la pression maximale à froid ni la limite de charge de chaque pneu ne devront être dépassées. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le manuel du propriétaire fourni par le constructeur de votre véhicule ainsi que l'étiquette d'information des pneus.

LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ASSURENT LA SÉCURITÉ ET LE BON RENDEMENT KILOMÉTRIQUE DE VOS PNEUS

VÉRIFIEZ L'ÉTAT DE L'USURE DE VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Si vous décelez une usure irrégulière de vos pneus, comme l'usure accentuée de l'épaulement intérieur ou une vibration excessive, cela peut être causé par un dérèglement du parallélisme ou de l'équilibrage des roues. Or, en plus de diminuer le rendement kilométrique de vos pneus, ces phénomènes nuisent à la tenue de route de votre véhicule, ce qui pourrait s'avérer dangereux. Si vous constatez une usure irrégulière ou une vibration, faites immédiatement vérifier le parallélisme et l'équilibrage des roues. Les pneus qui ont roulé en sous-gonflage sont plus usés aux épaulements qu'au centre de la bande de roulement.

MONTAGES MIXTES

Les pneus Uniroyal[™] sont des pneus radiaux et, pour obtenir les meilleures performances, il est recommandé de monter la même dimension et le même type de pneus sur les quatre roues. Avant de monter des pneus de différents types, pour n'importe quelle configuration et sur n'importe quel véhicule, assurez-vous de suivre les recommandations écrites dans le manuel du constructeur du véhicule. Un montage mixte ou l'assortiment de pneus sur un véhicule à quatre roues motrices peut nécessiter des précautions spéciales.

S'il n'y a pas d'instructions pour le mélange des pneus dans le manuel du propriétaire du véhicule, conformez-vous aux directives suivantes :

- Ne combinez pas différentes dimensions. Les quatre pneus doivent être marqués de la même dimension.
- Ne combinez pas des pneus à carcasse radiale et des pneus à nappes croisées. Les quatre pneus doivent être construits de la même manière.
- Assurez-vous que la circonférence extérieure de chacun des quatre pneus n'a pas plus de 25 mm (1 po) de différence de celle des autres.
- Ne mélangez pas les types de sculpture comme le pneu tout-terrain et le pneu toutes saisons, par exemple.

CONDUITE HIVERNALE

Les pneus qui correspondent à la définition de pneus à neige selon la Rubber Manufacturers Association (RMA) sont marqués M/S, M+S ou M&S. Ce marquage apparaît sur le flanc. Les pneus n'ayant pas ce marquage ne sont pas recommandés pour la conduite hivernale.

Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour offrir une performance convenable dans des conditions hivernales modérées, l'utilisation de quatre pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale et peut être obligatoire dans certaines juridictions. Les pneus d'hiver recommandés pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres « M » et « S » et sont également marqués d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne.



PERMUTATION ET REMPLACEMENT

Pour une durée de vie maximale, une permutation de vos pneus pourrait s'avérer nécessaire. Reportez-vous aux instructions du manuel du propriétaire du véhicule sur la permutation des pneus. Si celui-ci n'est pas disponible, Uniroyal[™] recommande la permutation des pneus tous les 10 000 à 12 000 km. Une inspection mensuelle est recommandée. Vous devriez procéder à la permutation de vos pneus dès que vous constatez une usure irrégulière, même avant 10 000 km. Cela s'applique pour tous les véhicules. Lors de la permutation de pneus à bande de roulement unidirectionnelle, s'assurer que les pneus continuent de rouler dans le sens des flèches marquées sur le flanc. Prendre soin de garder la bonne direction de rotation. **Certains systèmes de surveillance de la pression des pneus (TPMS) peuvent ne pas reconnaître qu'un pneu a été installé à une position différente sur votre véhicule. Assurez-vous que votre système TPMS est réinitialisé, le cas échéant, pour pouvoir identifier correctement l'emplacement de chacun des pneus sur votre véhicule. Consultez votre manuel du propriétaire du véhicule ou votre détaillant automobile.** Il faut déterminer si la permutation requiert un ajustement de la pression de gonflage, étant donné qu'il peut y avoir une différence entre la pression des pneus avant et arrière, selon les spécifications du fabricant du véhicule et selon la charge des essieux. Certains véhicules peuvent avoir des dimensions de pneu différentes à l'avant et à l'arrière ; ainsi, la permutation est limitée. Il faut toujours vérifier le manuel du propriétaire du véhicule pour la méthode de permutation.

Roue de secours de dimension normale

Un pneu de secours de la même dimension et de la même construction que les pneus du véhicule (et non pas le pneu de secours pour usage temporaire) devrait faire partie d'une permutation à cinq pneus. Il faut toujours vérifier la pression d'un pneu de secours de dimension normale avant de l'inclure à la permutation. Il faut se conformer au modèle de permutation recommandé par le fabricant du véhicule. S'il n'est pas disponible, consultez un technicien de pneus qualifié. Faites toujours inspecter le pneu de secours par un professionnel du pneu avant l'installation. Les pneus sont fabriqués avec différents types de matériaux et composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon fonctionnement du pneu. Les propriétés de ces composants évoluent avec le temps.

Remplacement de deux pneus

Il est recommandé que les quatre pneus soient remplacés en même temps. Cependant, si seulement deux pneus sont remplacés, les pneus neufs doivent être montés à l'arrière. Les pneus neufs ayant une sculpture plus profonde, ils procureront une meilleure adhérence et une meilleure évacuation de l'eau sur sol mouillé.

PERSONNALISATION DES PNEUS, DES ROUES OU DE LA SUSPENSION DES VUS ET CAMIONNETTES

À cause de leurs dimensions, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et les camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les automobiles. En raison de ces différences, la conduite inappropriée et non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques de capotage. Des modifications apportées à la dimension et au type de pneu ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS ou camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces éléments aient été modifiés, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et de sérieuses blessures ou la mort.

MODIFICATION DES PNEUS

Ne faites subir aucune modification ou altération à vos pneus. Toute modification peut réduire le rendement de vos pneus, les endommager et causer un accident. Tout pneu rendu inutilisable à la suite de modifications telles que rectification du sommet, ajout de flanc blanc, addition de liquides scelleurs ou d'équilibrage ou utilisation de nettoyant à pneu contenant des distillats de pétrole est exclu de la garantie.

RÉPARATION DES PNEUS — SI POSSIBLE, VOYEZ UN DÉTAILLANT UNIROYAL™ AUTORISÉ IMMÉDIATEMENT

Tout pneu Uniroyal™ qui subit une perforation doit être présenté à un détaillant Uniroyal™ autorisé qui démontera le pneu et l'examinera pour déceler tout dommage possible. Toute perforation de la semelle d'un pneu Uniroyal™ tourisme ou camionnette qui n'excède pas 6 mm (1/4 de po) de diamètre et qui n'est pas endommagé à la suite de la perforation ou par le roulement à plat peut être réparée. Pour ce faire, il convient de suivre les procédures de réparation de la Rubber Manufacturers Association (RMA).

Les réparations de tous les pneus doivent être faites d'une combinaison pastille intérieure et obturateur. Vos pneus Uniroyal™ doivent être enlevés de la roue et inspectés avant toute réparation. Les réparations de type bouchon sont inappropriées sur un pneu qui reste monté sur une roue. Un pneu doit être démonté de sa jante et être inspecté avant d'être réparé. Toute réparation faite sans que le pneu ne soit démonté de sa jante est incorrecte. Un pneu réparé de façon non conforme causera plus de dommages, soit en perdant de l'air, soit en permettant l'infiltration d'air, d'humidité et de contaminants dans sa structure. Un pneu réparé de façon non conforme peut subir une défaillance à une date ultérieure. Ne jamais réparer un pneu dont la profondeur de sculpture restante est de 1,6 mm (2/32^e de pouce). À ce stade, le pneu est usé et doit être remplacé.

ENTREPOSAGE

Les pneus contiennent des cires et émoullients qui protègent la surface extérieure contre l'ozone et les craquelures. Au fur et à mesure que le pneu roule et fléchit, les cires et émoullients migrent continuellement à la surface pour en assurer la protection pendant l'usage normal du pneu. Conséquemment, la surface des pneus entreposés à l'extérieur et inutilisés pour de longues périodes (un mois ou plus) devient sèche et vulnérable à l'ozone et aux craquelures et peut aussi causer un aplatissement de la carcasse. **C'est pourquoi il faut entreposer les pneus à l'intérieur dans un environnement frais, sec et propre. Si un entreposage d'un mois ou plus est nécessaire, il faut libérer les pneus du poids du véhicule soit en soulevant le véhicule ou en enlevant les roues du véhicule. Un entreposage inadéquat peut provoquer des dommages et le vieillissement prématuré des pneus et leur destruction soudaine.**

Les pneus doivent être entreposés dans un endroit frais et sec loin d'une source de chaleur ou d'ozone telle que des conduits de chauffage ou des génératrices d'électricité. Il faut s'assurer qu'ils reposent sur des surfaces parfaitement propres, sans trace de graisse, d'essence ou d'autres substances qui pourraient endommager le caoutchouc. (Le contact d'un pneu avec ce type de substance pendant l'entreposage ou pendant le roulement pourrait entraîner sa destruction soudaine.)

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Le montage et le démontage des pneus comportent des dangers et doivent être effectués par du personnel spécialement formé et bien outillé, tel que spécifié par la Rubber Manufacturers Association (RMA).

Vos pneus doivent être montés sur des roues de type et de dimension recommandés, propres et en bon état. Les roues voilées, craquelées, rouillées (roues d'acier) ou corrodées (roues d'alliage) peuvent endommager les pneus. L'intérieur du pneu ne doit pas contenir de corps étrangers. Demandez à votre détaillant de vérifier les roues avant le montage de pneus neufs. Un pneu monté sur une jante inadéquate peut exploser durant le montage et entraîner une défaillance du pneu au roulage. Si, par erreur, un pneu est monté sur une jante de mauvaise dimension, ne le remontez plus sur une bonne jante; détruisez-le, car ses composants internes (non visibles extérieurement) peuvent être endommagés en étant dangereusement étirés, et le pneu pourrait subir une destruction complète.

Une valve usagée peut fuir. Il est conseillé d'utiliser des valves neuves de type approprié lors du montage de pneus neufs. Les pneus sans chambre à air doivent être montés sur des roues conçues spécialement pour eux, c'est-à-dire des roues munies de bourrelets ou rebords de sécurité. Utilisez toujours des capuchons de valves capables de contenir la pression d'air du pneu si l'obus de valve devait fuir. Le capuchon de valve est indispensable pour assurer l'étanchéité. Chaque assemblage pneu et roue devrait être équilibré pour assurer une bonne performance du pneu et du véhicule et pour conserver la protection de la garantie du pneu. Les assemblages pneus et roues déséquilibrés peuvent provoquer des problèmes de direction, un roulement cahoteux et une usure irrégulière des pneus.

ROUE DE SECOURS POUR USAGE TEMPORAIRE

Lorsque vous utilisez un pneu de secours à usage temporaire, quel qu'en soit le type, observez toujours les recommandations du fabricant.

LECTURE DU NUMÉRO DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août 2000)

DOT XXXX XXXX XXX ◀ (de 1990 à 1999)

DOT XXXX XXXX XXXX (après juillet 2000)

DOT

Le symbole « DOT » certifie que le fabricant de pneus se conforme à toutes les normes de sécurité de Transports Canada et à celles du Département des Transports américain. Le symbole est suivi du « numéro de série » du pneu. Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants identifient la dimension du pneu. Les caractères suivants (de un à quatre caractères) sont utilisés de façon optionnelle par le fabricant pour décrire les caractéristiques du pneu. Les trois derniers caractères sont des chiffres qui identifient la semaine et l'année de fabrication. (Par exemple : « 025 » signifie la deuxième semaine d'une décennie quelconque, telle 1995, 1985, etc.) Pour la décennie 1990-1999, les pneus de marque Uniroyal[™] comportent un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Les pneus fabriqués après juillet 2000 comportent un chiffre supplémentaire qui identifie la décennie. Par exemple, 2800 signifie que le pneu a été fabriqué durant la 28^e semaine de 2000 ; 0201 durant la deuxième semaine de 2001. Si le numéro de DOT comporte trois chiffres sans triangle, consultez un technicien de pneus qualifié afin de déterminer l'année de fabrication.

DURÉE DE SERVICE DES PNEUS DE VOITURE TOURISME ET CAMIONNETTE, Y COMPRIS LES PNEUS DE SECOURS

La recommandation qui suit s'applique aux pneus de voiture tourisme et camionnette. Les pneus se composent de différents types de matériaux et de composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon rendement des pneus. Ces diverses propriétés évoluent avec le temps. Pour chaque pneu, cette évolution dépend de plusieurs facteurs comme les conditions climatiques, les conditions d'entreposage et les conditions d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc.) auxquelles le pneu est soumis pendant sa durée de vie. Comme cette évolution peut grandement varier, il est impossible de prévoir avec précision la durée de vie d'un pneu. C'est pourquoi, en plus des inspections régulières et des contrôles de la pression de gonflage par les consommateurs, nous recommandons de faire inspecter régulièrement les pneus de voiture tourisme et camionnette, y compris les pneus de secours, par un spécialiste qualifié, comme un détaillant de pneus Uniroyal[™], qui pourra évaluer si le pneu peut continuer de rouler. Les pneus qui ont été utilisés pendant cinq ans ou plus devraient, au minimum, faire l'objet d'une inspection annuelle par un spécialiste. Nous encourageons fortement les consommateurs à tenir compte non seulement de l'apparence et de la pression de gonflage de leurs pneus, mais aussi de toute modification de la performance dynamique, comme des fuites d'air chroniques, du bruit ou de la vibration, qui pourraient indiquer que les pneus doivent être retirés du service pour éviter leur défaillance. Il est impossible de prévoir quand les pneus doivent être remplacés en se basant uniquement sur leur âge. Toutefois, plus un pneu vieillit, plus grandes sont les possibilités qu'il devra être remplacé à cause de son évolution ou d'autres indices constatés durant son inspection ou détectés durant son utilisation. Bien que la plupart des pneus soient remplacés avant d'atteindre 10 ans, il est recommandé de

remplacer tous les pneus en service depuis 10 ans ou plus à partir de la date de fabrication, y compris les pneus de secours, par simple mesure de précaution, même si ces pneus semblent encore utilisables et même s'ils n'ont pas encore atteint la limite d'usure légale. Pour ce qui est des pneus de monte d'origine sur un véhicule (c.-à-d. acquis par le consommateur sur un véhicule neuf), il convient de suivre, s'il y a lieu, les recommandations du fabricant du véhicule quant au remplacement des pneus (mais sans dépasser 10 ans). La date de fabrication du pneu figure sur le flanc. Les consommateurs doivent localiser le code DOT sur le pneu, qui commence par les lettres DOT et se termine par la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un code DOT se terminant par « 2204 » indique un pneu fabriqué la 22^e semaine (mai) de 2004.

POUR ÉVITER LES ACCIDENTS ET DES DOMMAGES À VOS PNEUS, VOUS DEVEZ :

- VÉRIFIER LA PRESSION DE VOS PNEUS ALORS QU'ILS SONT FROIDS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET AVANT TOUT LONG VOYAGE.
- NE PAS SOUS-GONFLER OU SURGONFLER.
- NE PAS SURCHARGER.
- CONDUIRE À DES VITESSES RAISONNABLES ET OBSERVER LES LIMITES DE VITESSE.
- ÉVITER LES NIDS-DE-POULE, LES OBSTACLES, LES BORDURES DE TROTTOIR ET LES ACCOTEMENTS.
- ÉVITER LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES.
- SI VOUS CONSTATEZ UN DOMMAGE SUR UN PNEU, MONTER LA ROUE DE SECOURS ET VOUS RENDRE IMMÉDIATEMENT CHEZ UN DÉTAILLANT UNIROYALSM.
- CONTACTER VOTRE DÉTAILLANT UNIROYALSM POUR TOUTE QUESTION.

SI VOUS N'OBSERVEZ PAS LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE LIVRET, LA TENUE DE ROUTE DE VOTRE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSEMENT AFFECTÉE ET/OU VOUS RISQUEZ D'ENDOMMAGER LE PNEU, CE QUI POURRAIT PROVOQUER UN ACCIDENT.

Si vous constatez un dommage sur vos pneus ou vos jantes, contactez votre détaillant Uniroyal[™] autorisé. Pour trouver un détaillant Uniroyal[™] autorisé, consultez les Pages Jaunes ou visitez notre site Web. Pour plus de renseignements, contactez le service d'Assistance aux consommateurs aux numéros sans frais :

AU CANADA

1 888 871-7777

ou écrivez à :

Assistance aux consommateurs Uniroyal[™]
2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 500
Laval (Québec)
H7T 2P6

ou visitez :

www.fr.uniroyal.ca

AUX ÉTATS-UNIS : 1 800 847-3435

ou écrivez à :

Uniroyal[®] Consumer Care Department
Post Office Box 19001
Greenville, SC 29602-9001

ou visitez :

www.uniroyal.com

DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION (SEULEMENT POUR LES GARANTIES LIMITÉES DE KILOMÉTRAGE)

Kilométrage lors de l'installation : _____

DATE DE PERMUTATION SAISONNIÈRE	KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR	NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT	SIGNATURE DU DÉTAILLANT	PRESSION

Pour valider la partie kilométrage de cette garantie, vos pneus doivent être inspectés et permutés tous les 12000 kilomètres et leur pression d'air doit être telle que recommandée sur l'étiquette d'information du véhicule. Pour que les pneus d'hiver restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents relatifs au moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver. **Attestation du propriétaire :** J'atteste par la présente que ces services ont été exécutés tel qu'indiqué et que je suis l'acheteur original des pneus et le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et utilisés exclusivement.

Signature du client _____ Date _____

DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION (SEULEMENT POUR LES GARANTIES LIMITÉES DE KILOMÉTRAGE)

Kilométrage lors de l'installation : _____

DATE DE PERMUTATION SAISONNIÈRE	KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR	NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT	SIGNATURE DU DÉTAILLANT	PRESSION

Pour valider la partie kilométrage de cette garantie, vos pneus doivent être inspectés et permutés tous les 12000 kilomètres et leur pression d'air doit être telle que recommandée sur l'étiquette d'information du véhicule. Pour que les pneus d'hiver restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents relatifs au moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver. **Attestation du propriétaire :** J'atteste par la présente que ces services ont été exécutés tel qu'indiqué et que je suis l'acheteur original des pneus et le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et utilisés exclusivement.

Signature du client _____

Date _____

Entretien de vos pneus

Inscrire tout renseignement important sur vos pneus dans les cases ci-dessous. Conserver dans un endroit sûr.

Année/marque/
modèle du véhicule

Date de montage des pneus

Lecture de l'odomètre

Modèle des pneus

Dimension des pneus

Gonflage recommandé

Avant

Arrière

Calendrier de permutation

Si le fabricant du véhicule n'a indiqué aucun kilométrage, effectuer la permutation tous les 10 000 kilomètres.

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Date

Odomètre

Assistance aux consommateurs

1 888 871-7777

fr.uniroyal.ca